
Présidence : Moldavie

761^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 23 juillet 2014

Ouverture : 11 h 05

Clôture : 13 h 30

2. Président : Ambassadeur A. Popov

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a exprimé, au nom du Forum, ses condoléances aux familles de ceux qui ont péri dans l'écrasement tragique du vol MH 17 de Malaysia Airlines en Ukraine.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Destruction du vol MH 17 de Malaysia Airlines dans l'est de l'Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/139/14), Italie-Union européenne (l'Albanie et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/138/14/Rev.1), Pays-Bas (annexe 1), États-Unis d'Amérique (annexe 2), Canada, Fédération de Russie, Royaume-Uni, France

Motion d'ordre : Canada

b) *Résultats de la visite d'évaluation de l'impact effectuée par des donateurs en Moldavie du 13 au 16 juillet 2014* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique), Président

c) *Réunion informelle sur le projet de l'OSCE relatif à l'élimination de produits chimiques dangereux en Albanie, tenue le 22 juillet 2014* : Coordonnateur du

FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique), Allemagne, Albanie

- d) *Exercices militaires à grande échelle effectués respectivement en Azerbaïdjan et en Arménie* : Arménie, Azerbaïdjan

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Questions de protocole : Espagne, Président, Allemagne, Chypre

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCLARATION FINALE DU PRÉSIDENT DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, L'AMBASSADEUR ANDREI POPOV

Président (FSC.DEL/137/14), Monaco, Malte

4. Prochaine séance :

Mercredi 10 septembre 2014 à 11 heures, Neuer Saal

761^e séance plénière

Journal n° 767 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES PAYS-BAS

Monsieur le Président,

Tout en souscrivant à la déclaration de l'UE dont il vient d'être donné lecture, je tiens à ajouter quelques mots au nom de mon pays. Tout d'abord, nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont exprimé leurs condoléances en partageant la douleur que nous cause la disparition tragique de 193 citoyens néerlandais à la suite de l'écrasement du vol MH 17 de Malaysia Airlines. Je ne répèterai pas les déclarations qu'ont faites l'Ambassadeur de mon pays vendredi dernier au Conseil permanent ou le Ministre néerlandais des affaires étrangères lundi dernier au Conseil de sécurité des Nations Unies, mais je tiens moi aussi à exprimer mes condoléances à toutes les nations endeuillées à la suite de ce terrible accident. La priorité est maintenant aux efforts humanitaires visant à rapatrier les dépouilles des victimes et à les restituer à leur proches, comme en cette journée nationale de deuil où le premier avion contenant des dépouilles est attendu aux Pays-Bas cet après-midi. Ultérieurement, une enquête impartiale, indépendante et internationale devra être menée sur les circonstances ayant conduit à cet écrasement. Au cas où une enquête montrerait que cette tragédie résulte de l'emploi d'armes, les Pays-Bas condamneront cet acte odieux avec la plus grande fermeté et demanderont que tous ceux qui en sont responsables, tant directement qu'indirectement, aient à rendre des comptes et soient traduits en justice. Il s'agit là pour nous d'une obligation morale en mémoire aux victimes et un devoir au regard du droit international et de la justice. Mon pays n'aura de cesse que justice soit rendue.

Cet incident s'est produit au-dessus du territoire de l'est de l'Ukraine, où des séparatistes soutenus par la Russie et dotés d'équipements et d'armes russes continuent à déstabiliser la région. Il reste difficile de vérifier la réalité des faits sur le terrain car la sûreté des observateurs de la Mission d'observation spéciale et des équipes agissant dans le cadre du Document de Vienne ne peut pas être garantie. Aucun des soi-disant faits auxquels la Fédération de Russie ne cesse de se référer ne peut être vérifié par quelque moyen objectif que ce soit. Apparemment, l'absence de faits, mentionnée honnêtement dans les rapports de la Mission d'observation spéciale, peut être interprétée comme donnant à penser que l'équipe n'a pas une vision complète de la situation. Apparemment, la Fédération de Russie en a une vision complète, mais il n'y a aucun moyen de corroborer ses allégations. Comme l'ont fait auparavant à maintes reprises de nombreux États participants autour de cette table, nous demandons à la Fédération de Russie de cesser de diffuser massivement de la propagande tant

dans cette salle qu'en dehors, et même par le biais de notifications officielles comme le message CBM/RU/14/0102/F41/O.

La Fédération de Russie devrait commencer par inviter des équipes sur son territoire, dans le cadre du Document de Vienne, en vue d'établir les faits sur le terrain, dans toute la mesure possible, et aussi appuyer la Mission d'observation spéciale et les équipes déployées dans le cadre du Document de Vienne dans la vérification des faits sur le territoire ukrainien, en usant de son influence auprès des séparatistes pour créer une zone sûre et sécurisée dans laquelle des observations exhaustives soient possibles. L'Ukraine fait déjà de son mieux pour instaurer la confiance et créer de telles conditions de sécurité et de transparence. Il n'est nullement utile de se référer continuellement à des vols « Ciel ouvert », ou à des inspections antérieures moins pertinentes tant en Ukraine qu'en Russie, pour tenter de créer une impression d'innocence comme au paragraphe 4 de la réponse susmentionnée de la Russie aux clarifications ukrainiennes. Il est même prétendu qu'une visite unique de quelques attachés militaires dans la région de Rostov, destinée à montrer les conséquences peu claires résultant, semble-t-il, de l'égarement d'un obus à grenade sur le territoire russe, avait dans une certaine mesure un lien avec la vérification d'unités des forces armées de la Fédération de Russie. Je dois dire malheureusement que les organisateurs russes ont laissé passer une grande occasion ce jour-là. Même après que les attachés militaires eurent demandé à plusieurs reprises à voir une zone d'exercice située à proximité pour vérifier l'absence de troupes, l'inspection, dont les résultats auraient pu corroborer les allégations russes, a été systématiquement refusée par l'hôte russe. Lorsque des vols « Ciel ouvert » ou des inspections non pertinentes quant à leur date ou à leur moment ne font pas apparaître de preuves directes de faits qu'une partie quelle qu'elle soit prétend être vrais, cela n'implique pas que les faits allégués sont faux. Pour prouver son innocence, il faut être aussi ouvert et transparent que possible, ce qui suppose que des personnes soient sur le terrain pour vous aider à pouvoir prétendre à l'impartialité et à étayer les faits que vous prétendez être vrais.

Il pourrait bien être nécessaire effectivement d'améliorer le système d'inspections dans le cadre du régime du Document de Vienne, qui a trop souvent été utilisé pour évaluer simplement les emplacements du temps de paix d'unités au lieu d'observer des activités militaires inhabituelles ou imprévues. Il y a, dans l'ensemble du Document de Vienne, des éléments qui, après 20 ans d'application, ont besoin d'être actualisés et modernisés. Mais au lieu d'exploiter ce fait et de soutenir des modifications constructives du Document de Vienne, la Fédération de Russie se borne à discréditer, dans le paragraphe 5 de sa notification, toutes les équipes professionnelles ayant œuvré strictement dans les limites des procédures actuelles conjointement avec les autorités ukrainiennes, ce qui ne peut donner manifestement que des résultats limités. Ainsi, au lieu de voir d'un mauvais œil les incidences que les inspections effectuées au titre du Document de Vienne peuvent avoir dans la crise actuelle, la Fédération de Russie aurait été mieux avisée de se servir de tous les chapitres, en particulier des chapitres III, IX et X, pour prouver son point de vue en la matière.

Cela m'amène au dernier point de mon intervention. Dans la réponse russe susmentionnée aux clarifications, la Fédération de Russie continue à mentionner l'extension de sa zone d'application des MDCS à la région ukrainienne de la Crimée et de Sébastopol, comme elle l'a fait également dans son intervention au FCS le 9 avril 2014. Nous répéterons notre point de vue en la matière aussi souvent que nécessaire et le soulignerons à nouveau maintenant. L'acquisition territoriale de la Fédération de Russie par annexion de la République autonome de Crimée, partie intégrante de l'Ukraine, est nulle et non avenue au

regard du droit international. La région de la Crimée et de Sébastopol est un territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'Ukraine est le seul État participant à pouvoir exercer tous les droits et remplir toutes les obligations énoncés dans le Document de Vienne dans cette partie de sa zone d'application comme en ont décidé par consensus les 57 États participants autour de cette table. Ces droits et obligations ne sauraient être abolis par une décision unilatérale de la Russie. Les Pays-Bas, qui souscrivent au point de vue de l'Union européenne, réitèrent leur ferme condamnation de l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie et ne la reconnaîtront pas. Cette phrase peut paraître rituelle à la Fédération de Russie, mais elle ne sera pas rituelle dans ces conséquences, comme on peut le déduire des conclusions du Conseil européen d'hier sur l'Ukraine.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

761^e séance plénière

Journal n° 767 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE
LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Merci, Monsieur le Président, pour le rôle moteur que vous avez joué au cours de cette session du FCS du printemps 2014. Cela a été une période exceptionnellement ardue pour votre pays et pour votre voisin, l'Ukraine. Dans ce contexte difficile, vous avez poursuivi avec succès, au sein de cet organe, un dialogue de sécurité portant sur un vaste éventail de questions, même lorsque nous nous sommes concentrés sur les événements en Ukraine. Pendant cette session, nous avons vu le Document de Vienne être utilisé comme outil pour apporter un tant soit peu de transparence durant la crise actuelle – notamment grâce au recours à ses dispositions relatives à la vérification pour des visites sur place en Ukraine et à l'invocation de ses mécanismes de réduction des risques – ce qui témoigne de l'importance que revêt la poursuite de la mise en œuvre et de la modernisation du Document de Vienne. Dans le contexte des événements de ce dernier mois, le fait que nous ayons également commencé l'examen chapitre par chapitre du Document de Vienne est particulièrement important. Il reste un important travail à accomplir et nous attendons avec intérêt de le poursuivre au cours de la session d'automne du FCS.

Cette semaine, l'attention du monde a été braquée en grande partie sur la destruction du vol MH 17 de Malaysia Airlines. Notre président a publiquement exprimé la profonde sympathie du peuple américain à tous ceux qui ont été touchés par ces pertes tragiques et inutiles en vies humaines. Toutes les personnes présentes dans cette salle doivent bien sûr avoir une pensée toute particulière pour nos collègues néerlandais, tant de citoyens des Pays-Bas ayant été à bord de l'avion. Nous applaudissons au travail inlassable de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE pour contribuer à faciliter l'enquête. Comme l'a déclaré le Président Obama, certains faits indiquent que l'avion a été abattu par un missile sol-air, qui a été lancé à partir d'une zone située à l'intérieur de l'Ukraine et sous contrôle des séparatistes soutenus par la Russie. Cette tragédie illustre la nécessité pour la Fédération de Russie de mettre immédiatement un terme à son appui militaire aux séparatistes en Ukraine.

Depuis fin février, le renforcement par la Russie de ses capacités militaires le long de sa frontière avec l'Ukraine, qui a été suivi de l'occupation et de la prétendue annexion de la Crimée en mars, et le soutien accru de la Russie aux séparatistes violents dans l'est de l'Ukraine, ont conduit dans la région à une crise qui se poursuit à ce jour. Au cours des trois derniers mois de cette session de printemps, le FCS a réagi à mesure que des besoins sont apparus et a vu :

- le chapitre III du Document de Vienne être utilisé et des missions d'observation envoyées en Ukraine avec des équipes conduites par le Danemark, la Pologne, le Benelux, l'Allemagne, le Canada, le Royaume-Uni, la Suède et les États-Unis ;
- plusieurs États participants demander à obtenir des éclaircissements sur les activités militaires inhabituelles menées par la Russie et cette dernière s'abstenir de participer aux réunions organisées pour examiner ces demandes.

Conformément aux informations communiquées par l'Ukraine et un certain nombre d'autres États participants préoccupés au sein du FCS, les États-Unis estiment que la Russie continue de fournir des armes lourdes, du matériel militaire et des moyens financiers aux séparatistes dans l'est de l'Ukraine et qu'elle continue de permettre aux militants d'entrer librement en Ukraine. La Russie continue de masser ses troupes le long de la frontière ukrainienne. Permettez-moi de passer en revue quelques faits pertinents :

- Au cours de ce dernier mois, nous avons constaté que des quantités croissantes d'armes lourdes étaient envoyées aux combattants séparatistes à travers la frontière entre la Russie et l'Ukraine. Du 11 au 13 juillet, la Russie a envoyé aux séparatistes un convoi de matériel militaire composé de jusqu'à 150 véhicules, dont des chars, des véhicules blindés de transport de troupes, des pièces d'artillerie et des lance-roquettes multiples. Nous disposons également d'informations donnant à penser que la Russie forme des combattants séparatistes dans une installation située dans le sud-ouest de la Russie et que ces activités ont comporté une formation aux systèmes de défense aérienne ;
- La Russie continue d'accumuler des quantités importantes de matériel, notamment des chars d'un type n'étant plus utilisé par l'armée russe, ainsi que des véhicules blindés, des lance-roquettes multiples et des systèmes de défense aérienne, sur un site de déploiement situé dans le sud-ouest de la Russie ;
- Nous craignons qu'une bonne partie de ce matériel soit transféré aux séparatistes soutenus par la Russie. Nous sommes persuadés que la Russie leur a déjà livré des chars et des lance-roquettes multiples à partir de ce site ;
- Selon les informations disponibles, Moscou aurait récemment transféré aux séparatistes des chars et des pièces d'artillerie datant de l'ère soviétique ;
- Des vidéos de convois militaires séparatistes sur les médias sociaux portent à croire que la Russie a probablement fourni récemment aux séparatistes au moins deux douzaines de véhicules blindés et de pièces d'artillerie supplémentaires et à peu près autant de camions militaires ;
- Sur des vidéos publiquement disponibles, postées le 14 juillet, d'un convoi en provenance de Lougansk sur la route menant à Donetsk, on dénombre au moins cinq chars T-64, quatre véhicules blindés de transport de troupes BMP-2, des lance-roquettes multiples BM-21, trois canons antichars tractés, deux canons antiaériens ZU-23-2, et probablement un mortier 2B16 ;

- Une vidéo prise à Krasnodon, à proximité du poste frontière d’Izvaryne, le 11 juillet, montre deux véhicules blindés de transport de troupes BTR, deux canons antichars et divers camions roulant vers l’ouest, en direction de Donetsk ;
- Les forces ukrainiennes ont découvert de grandes quantités de matériel militaire fourni par la Russie, y compris la documentation qui l’accompagnait, attestant de l’origine russe du matériel en question, dans des zones qu’elles ont reprises aux séparatistes ;
- Des photographies du matériel des séparatistes ayant été détruit ou neutralisé dans l’est de l’Ukraine ont apporté des preuves corroborantes du fait qu’une partie de ce matériel provenait de Russie ;
- Par ailleurs, la Russie continue de redéployer de nouvelles forces à proximité immédiate de la frontière ukrainienne. Nous disposons d’informations selon lesquelles un nombre important d’unités militaires supplémentaires sont également en train d’être déployées à la frontière.

Alors que nous achevons les travaux de la présente session, les États-Unis tiennent à rappeler, avec une profonde déception, qu’en cette période de crise certains des mécanismes que nous étions tous convenus de respecter et d’appliquer n’ont, en fait, pas été appliqués par tous les États participants, au grand détriment de la confiance au sein de cette communauté de sécurité. À aucun moment dans l’histoire du Document de Vienne un État participant inquiet de l’évolution de la situation de sécurité dans sa région a invoqué les mécanismes de réduction des risques autant de fois pour finir par voir ses demandes d’éclaircissements ignorées ou rejetées par l’État participant auquel les demandes étaient adressées.

Espérons que, pendant la session d’automne, tous les États participants reprendront les travaux avec une détermination et un attachement renouvelés en faveur des approches coopératives de la sécurité. Nous demeurons préoccupés par les événements sur et à proximité du territoire ukrainien. Tous les États participants doivent rester attentifs et être prêts à réagir en fonction de la situation.